



Montreuil, le 21 novembre 2016,

Monsieur le garde des Sceaux,

Le 11 juillet dernier, plusieurs de nos organisations professionnelles et associations, vous adressaient une lettre ouverte, restée sans réponse, dénonçant une atteinte grave à la liberté d'expression et d'activité syndicale au sein de votre Ministère.

Alors que l'administration pénitentiaire a décidé de persister dans son acharnement contre Mylène Palisse, conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation à Tarbes et élue CGT, désormais convoquée en commission de discipline le mardi 13 décembre 2016, nos organisations s'élèvent d'une seule voix contre cette décision inique.

À titre syndical, Mylène Palisse a dénoncé dans les colonnes du journal l'Humanité dans un article, intitulé "Cochez la case djihadiste" paru le 13 avril dernier, les risques de stigmatisation, d'amalgames et de détournement de missions de service public des personnels d'insertion et de probation à des fins de renseignement dans le cadre des politiques de lutte contre le terrorisme et la radicalisation.

Les questionnements posés par cette militante syndicale sur des enjeux de politiques publiques et notamment sur le cadre déontologique des activités de signalement de la radicalisation relèvent d'un débat légitime et nécessaire. La tentative d'intimidation, visant à empêcher l'expression de ces idées, est d'autant plus inacceptable.

La répression antisyndicale, dont relèvent ces poursuites disciplinaires injustifiées, est malheureusement loin d'être nouvelle. Nous rappelons avec force que les personnels pénitentiaires bénéficient pleinement de la liberté d'expression et d'activité syndicales, principe constitutionnel essentiel au fonctionnement démocratique, qui ne peut subir aucune entrave.

Aujourd'hui, nous ne pouvons envisager que le ministère de la Justice persiste dans cette voie si contraire aux libertés fondamentales.

Aussi, nous exigeons l'abandon immédiat des poursuites disciplinaires contre Mylène Palisse.

**Les organisations signataires :**

La CGT Insertion probation

La Confédération générale du travail

L'UD CGT Hautes Pyrénées

L'UGFF-CGT

La CGT Pénitentiaire

La CGT PJJ

La CGT Services judiciaires et chancellerie

Le SNJ-CGT

L'UGICT-CGT

la CGT EPIDE

Le SNEPAP-FSU

Le SNPES-PJJ

Le Syndicat de la Magistrature

La Ligue des droits de l'Homme